

POLE MEDICO-SOCIAL

Direction du Pôle Médico-Social

☎ : 02.97.54.48.98

E-mail : Direction.PMS@epsm-morbihan.fr

Projet Médico-Social 2021-2023

□ Contexte

Le Projet Médico-Social 2021-2023 est un des volets du Projet d'Etablissement 2019-2022 de l'EPSM Morbihan (dont le socle est le Projet de Prise en charge du Patient, le PPP 2019-2022 validé par les instances de l'EPSM au printemps 2019).

Il s'agit du premier **projet d'orientation stratégique commun aux 5 établissements qui composent le Pôle Médico-Social depuis sa création en novembre 2014**, à savoir :

- La **MAS de Kerblay à Sarzeau** (64 lits et places)
- La **MAS du Coudray à la Chapelle Caro - Val d'Oust** (47 lits et places)
- Le **FAM Keruhel à Monterblanc** (53 lits et places)
- Le **FAM Guérignan à Bignan** (30 lits)
- La **Résidence Arc-en-Ciel (EHPAD-USLD-UHR) à Saint-Avé** (98 lits)

Le Projet 2021-2023 du Pôle Médico-Social s'inscrit dans la continuité des 2 projets distincts précédemment élaborés dans le cadre du Projet d'Etablissement 2013-2017 de l'EPSM Morbihan :

- Le Projet Médico-Social Handicap Psychique 2013-2017 (MAS et FAM)
- Le Projet Médico-Social Personnes Âgées 2013-2017 (Résidence Arc-en-Ciel)

□ Méthodologie

Un Comité Stratégique : Le Comité de Pilotage et de Suivi

Un Comité de Pilotage et de Suivi (dont la composition est détaillée en annexe n°1) a été constitué en octobre 2019. Il s'est réuni à 7 reprises jusqu'à la validation du Projet lors de sa séance du 22 septembre 2020.

Lors de sa réunion d'installation, le 15 octobre 2019, le Comité de Pilotage et de Suivi a validé la méthodologie proposée pour l'élaboration du Projet du Pôle Médico-Social dans le cadre du nouveau Projet d'Etablissement 2019-2022 de l'EPSM Morbihan.

Un Projet commun pour le secteur des Personnes en situation de Handicap Psychique et le secteur des Personnes Agées

Le Projet d'Établissement 2013-2017 de l'EPSM Morbihan, adopté en juin 2013, avant la constitution en novembre 2014 du Pôle Médico-Social, comprenait un volet Médico-Social Handicap Psychique 2013-2017 (pour les MAS et FAM) et un volet Médico-Social Personnes Âgées 2013-2017 (pour la Résidence Arc-en-Ciel).

Rejoignant l'intention des 2 Cadres Supérieurs de Santé Coordonnateurs des secteurs Personnes Agées et Personnes Handicapées du Pôle Médico-Social, le Comité de Pilotage et de Suivi du Projet Médico-Social 2021-2023 a validé la proposition de la Direction du Pôle Médico-Social d'élaborer un projet d'orientation stratégique unique et commun aux 5 établissements qui composent le Pôle.

Cette proposition trouve son fondement et sa cohérence dans la mission commune aux 5 établissements médico-sociaux de l'EPSM Morbihan : le maintien et le développement de l'autonomie pour des personnes présentant des troubles psychiatriques stabilisés. Elle a également pour objectif de renforcer l'identité, l'unicité et la singularité du Pôle Médico-Social.

Des orientations stratégiques

Afin d'en assurer la lisibilité pour tous (usagers, familles, professionnels, partenaires, autorités, ...) et d'en faciliter l'appropriation par les professionnels du Pôle Médico-Social en particulier, le Projet Médico-Social 2021-2023 est un document volontairement synthétique et présenté sous forme d'orientations stratégiques.

La définition de ces orientations se fonde sur :

- Les axes du Projet de Prise en charge du Patient (PPP) 2019-2022 de l'EPSM Morbihan dont, en particulier, le projet de Psychiatrie du Sujet Agé et le volet consacré au Projet Psychologique 2019-2022. Le Projet Psychologique 2019-2022 du Pôle Médico-Social est intégré dans le Projet Médico-Social (cf annexe n°2)
- La prise en compte des évolutions législatives et réglementaires dans le secteur médico-social (parcours, partenariats ; inclusion ; réponse accompagnée pour tous ; ...)
- Un état des lieux qui s'appuie sur un bilan des projets précédents Sur l'analyse des données d'activité des établissements médico-sociaux (analyse des listes d'attente, origine des admissions, moyenne d'âges des résidents, ...) et également sur l'analyse de données RH (absentéisme, ancienneté,...)

Un cadrage stratégique pour les projets des 5 établissements médico-sociaux de l'EPSM Morbihan qui seront élaborés à partir des démarches d'évaluation interne

Ces orientations stratégiques sont des axes communs sur lesquels les projets d'établissement de chacune des 5 structures concernées pourront s'appuyer pour la période 2021-2023.

Afin de placer la démarche d'amélioration continue des pratiques au cœur du fonctionnement et du pilotage des établissements du Pôle Médico-Social, les projets d'établissement seront élaborés dans le cadre des démarches d'évaluation interne à partir d'un état des lieux (diagnostic) et en vue de la définition d'un plan d'actions pluri-annuel s'inscrivant dans les orientations du Pôle.

Un plan d'actions spécifique au pôle

Il était initialement prévu que le Projet Médico-Social soit un document de cadrage exclusivement construit autour d'orientations stratégiques. Toutefois, les échanges au cours des travaux du Comité de Pilotage et de Suivi ont fait émerger des projets d'actions spécifiques au pôle et/ou communes aux 5 établissements qui le composent. **Ces actions sont identifiées en couleur bleue dans la suite du document.**

Ces actions sont regroupées dans un plan d'actions pluriannuel (avec un échéancier sur la période 2021-2023 et la désignation de pilotes).

□ Orientations stratégiques et plan d'actions

Les orientations stratégiques identifiées et validées par les membres du Comité de Pilotage et de Suivi du Projet Médico-Social 2021-2023 de l'EPSM Morbihan ont été regroupées en **3 volets** :

1 - Pluridisciplinarité et Bien-être

2 - Parcours et Environnement

- ⇒ La place des familles et des proches (les aidants)
- ⇒ Les liens avec l'Environnement - Partenariats
- ⇒ Inclusion - Activité « hors les murs » - Transformation de l'offre
- ⇒ Les parcours au sein du Pôle

3 - Management

- ⇒ Ressources Humaines
- ⇒ Démarche Qualité
- ⇒ Communication

1 - Pluridisciplinarité et Bien-être

- ⇒ **Renforcer l'articulation des dimensions physiologiques, psychologiques et sociales Au service d'une pratique bien-être**
- ⇒ **Consolider la dynamique de promotion de la bien-être dans les pratiques au quotidien**
Plan d'Action :
 - Définir des règles de recours au tutoiement (ainsi que NOM ou Prénom) dans le cadre de l'Espace Ethique
- ⇒ **Renforcer les apports et connaissances cliniques et thérapeutiques**
- ⇒ **Développer les alternatives aux traitements médicamenteux**
(approches sensorielles ; adaptation de l'environnement ;...)
- ⇒ **Renforcer l'adaptation des pratiques aux spécificités du public accueilli**
(notamment les pratiques et outils en matière de communication ; dans le cadre du PAP)
- ⇒ **Engager une réflexion éthique afin de définir des références et/ou recommandations pour les pratiques au quotidien des équipes du pôle**
Plan d'Action :
 - Définir les modalités de construction d'un espace éthique spécifique au sein du pôle médico-social (en lien avec l'espace éthique de l'EPSM Morbihan)
- ⇒ **Garantir le droit à une vie affective et sexuelle à chaque résident quel que soit son niveau de handicap et son âge.**
Plan d'Action :
 - Relancer la démarche Référents Vie Affective et Sexuelle en intégrant des référents de la Résidence Arc-en-Ciel
 - Formaliser un projet de fonctionnement

- ⇒ **Disposer d'un dossier résident unique et informatisé**
Plan d'Action :
 - Adapter le dossier médical « Sillage » aux besoins des EMS
 - Formaliser les règles d'accès et de partage des infos

- ⇒ **Garantir l'accès aux soins somatiques et psychiques pour l'ensemble des résidents sur tout le territoire dans le cadre d'un parcours de soins adapté**
Plan d'Action :
 - Créer un répertoire de ressources
 - Signer une convention de partenariat avec le centre hospitalier de référence pour chaque établissement

- ⇒ **Favoriser les actions de prévention et d'éducation à la santé**
Plan d'Action :
 - Formaliser un plan de prévention et d'éducation à la santé

- ⇒ **Tenir davantage compte des attentes de la personne**
Favoriser, son libre-choix, sa participation sociale et sa citoyenneté
Plan d'Action :
 - Mettre en œuvre de manière effective le droit de vote des résidents
 - Généraliser l'enregistrement et l'actualisation des directives anticipées et de la personne de confiance (dans le cadre de la procédure d'admission)

- ⇒ **« Systématiser » les analyses « bénéfiques/risques » (liberté/sécurité) dans tout projet (activités d'accompagnement, PAP, Parcours de vie...)**

2 - Parcours et Environnement

La place des familles et des proches (les aidants)

- ⇒ **Renforcer la place des familles et des proches (les aidants) dans l'accompagnement des résidents, dans la vie institutionnelle et dans la construction des parcours**
 (sous réserve de l'accord du résident et en fonction de ses capacités)
Plan d'Action :
 - Mettre en place des enquêtes de satisfaction aidants
 - Organiser une réunion d'information annuelle
 - Proposer des temps d'échanges collectifs (groupes de paroles)

Les liens avec l'Environnement - Partenariats

- ⇒ **Développer et formaliser davantage les liens avec l'environnement**
S'ouvrir davantage dans une logique partenariale et collaborative
 (préalable à la dynamique d'inclusion)

Inclusion - Activité « hors les murs » - Transformation de l'offre

- ⇒ **Accompagner le développement de la politique nationale de transformation de l'offre médico-sociale en favorisant au maximum les approches inclusives notamment en ouvrant davantage les établissements à et sur l'extérieur**
 (rencontres, prestations, activités)

Parcours au sein du pôle

- ⇒ **Favoriser davantage l'adéquation entre cadre de vie et projet personnalisé
En lien avec les missions premières de chaque établissement
En tenant compte des ressources et caractéristiques du territoire**

FAM Guérignan : Potentiel d'accompagnement de la perte d'autonomie (taille de l'établissement ; localisation secteur « rural »)
Conserver 2 unités distinctes

FAM Keruhel : Potentiel schéma inclusif - Localisation Plus urbain

MAS du Coudray : Confirmation spécialisation autisme + vieillissement

MAS de Kerblay : Développement Autisme (Boëdic et Gavrinis)
et accompagnement vieillissement (Berder)

- ⇒ **Apporter une réponse adaptée et coordonnée
à la question du vieillissement des personnes handicapées psychiques**

*Il n'existe pas de corrélation systématique entre âge et niveau d'autonomie
Prédominance du Projet d'Accompagnement Personnalisé dans chaque parcours
en lien avec les missions premières de chaque établissement
Accompagner le vieillissement dans le lieu le plus adapté au niveau d'autonomie du résident (et pas forcément son âge) et à l'évolution de son ancrage dans l'établissement (interactions, lien social, relations familles).*

FAM : Etablissements ouverts. Une majorité de résidents originaires d'établissements psychiatriques avec le plus souvent des parcours hospitaliers
Plus de potentiel « inclusif ».

MAS : Etablissements fermés. Niveau de dépendance supérieur.
Davantage de soins de base. On peut y accompagner la perte d'autonomie

Passage MAS ou FAM - EHPAD ou USLD

Davantage d'accompagnement de proximité

En EHPAD avec des personnes plus autonomes et moins de soins requis qu'en USLD.

Lorsque l'accompagnement se définit par la suppléance des besoins et par une perte de l'ancrage dans l'établissement (avec évaluation du rapport bénéfices/risques d'un changement de lieu de vie)

3 - Management

- ⇒ **Mettre davantage les outils de management et de pilotage
au service des projets du pôle et de ses établissements**

Ressources Humaines

- ⇒ **Adapter la gestion des ressources humaines de l'EPSM aux spécificités et aux
problématiques propres aux établissements du pôle médico-social
Afin de favoriser l'attractivité et de renforcer la stabilité des effectifs**

Plan d'Action :

- Mise en place d'un groupe de travail avec la Direction des Ressources Humaines
et la Direction des Soins de l'EPSM autour des questions de :

- ⇒ Règles de mobilité et stabilité des effectifs
- ⇒ Attractivité des EMS
- ⇒ Conditions de travail et modalités d'exercice des cadres

- ⇒ **Développer l'attractivité du Pôle Médico-Social par la Qualité de Vie au Travail**
Plan d'Action :
 - Déployer la démarche « Observatoire des Conditions de Travail » au sein de chaque EMS
 - Formaliser une procédure d'accueil des nouveaux professionnels dans chaque EMS (avec notamment un dispositif d'intégration spécifique au secteur médico-social en complément de la journée d'accueil des nouveaux arrivants de l'EPSM)
 - Déployer dans chaque EMS les outils et dispositifs QVT proposés par l'EPSM Morbihan pour ses salariés.
- ⇒ **Favoriser le management de proximité (accompagnement des équipes et des projets)**
- ⇒ **Accentuer l'effort de formation des personnels du Pôle Médico-Social**
 (Acculturation médico-sociale et le renforcement des connaissances cliniques)

Démarche Qualité

- ⇒ **Développer la culture Qualité Gestion des Risques**
 Dans le cadre de la démarche qualité de l'EPSM Morbihan en tenant compte de la réglementation, des recommandations et des outils spécifiques au secteur médico-social
Plan d'Action :
 - Désigner un binôme de Référents Qualité au sein de l'équipe d'encadrement du Pôle
 - Mieux structurer et favoriser l'appropriation des outils de gestion documentaire et de partage de documents
- ⇒ **Placer le Plan d'Amélioration de la Qualité au cœur du Projet d'Établissement**
 de chacun des 5 établissements du Pôle et en lien avec le Service Qualité de l'EPSM
Plan d'Action :
 - Elaborer un Plan Pluriannuel d'Amélioration de la Qualité dans chaque établissement en lien avec sa démarche d'évaluation interne avec suivi annuel dans le cadre du rapport d'activité
 Ce PAQ constitue le socle du projet de chaque établissement.

Communication

- ⇒ **Mieux faire connaître les spécificités du Pôle Médico-Social au sein de l'EPSM**

□ Annexes

- 1) Composition du Comité de Pilotage et de Suivi
- 2) Projet Psychologique 2019-2022 du Pôle Médico-Social

POLE MEDICO-SOCIAL

Direction du Pôle Médico-Social

☎ : 02.97.54.48.98

E-mail : Direction.PMS@epsm-morbihan.fr

Composition du Comité de Pilotage et de Suivi du Projet Médico-Social 2021-2023

☐ Membres de droit

Le Directeur du Pôle Médico-Social : M. I. LECOURT
Le Cadre Supérieur de Santé Coordonnateur MAS-FAM : Mme C. MORICE
Le Cadre Supérieur de Santé Coordonnateur Résidence Arc-en-Ciel : M. L. FAIVRE
Le cadre administratif
chargé de la supervision administrative du Pôle Médico-Social : Mme B. BLANCHARD

Les Cadres de Santé de chacun des 5 établissements :

MAS de Kerblay : Mme O. LOUBERE
MAS du Coudray : Mme F. ROBERTON
FAM Keruhel : Mme M.F KOUÏ / Mme C. PARISOT
FAM Guérignan : Mme N. GIRAUD
Résidence Arc-en-Ciel : Mme S. AUMONT-LEFEUVRE

Les Psychiatres Référents :

MAS : Mme le Dr E. DUAUX
MAS - FAM - EHPAD : M. le Dr D. ROBIN
FAM : Mme le Dr A. OYER
USLD-UHR : M. le Dr F.-A. RICHARD

Les représentants des médecins généralistes référents :

USLD-UHR : Mme le Dr S. PONCET
EHPAD : Dr S. NAJEME / Dr E. SITAUD
MAS : Mme E. BOUVIER
FAM : Dr C. RIDARD ou Dr C. DU PLESSIS

Les représentants des Psychologues des 5 établissements :

Résidence et FAM : Mme S. LEFORESTIER
MAS : Mme M. JANDOT

Les représentants des Président-e-s des CVS :

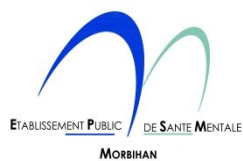
Secteur Personnes Agées : Mme M.-C. DUMESNIL
Secteur Personnes Handicapées : Mme F. CHEVRÉ - Mme A. ROPERT
Mme M. DEVILLER - M. G. HOUËIX

☐ Membres associés

Le Directeur des Soins : M. J.P. LECAMUS
La Coordinatrice des Assistantes Sociales : Mme C. BARROUYER

Selon l'ordre du jour :

Le Médecin Responsable du Pôle Médico-Technique : Mme le Dr S. MOCQUET
Le Psychiatre Responsable de l'Intersecteur de Géro-psy : Mme le Dr BOUDET-AUVRAY
La Directrice des Ressources Humaines : Mme A. CAND-FAUVIN



Etablissement Public de Santé Mentale **Morbihan**

Projet psychologique
Pôle médico-social
2021-2023

Préambule

Le projet psychologique vise une prise en compte des aspects psychologiques du résident. En cohérence avec le projet de l'établissement, le projet médical, le projet social, il fait partie intégrante du Projet de Prise en charge du Patient et spécifiquement du projet de pôle. Il est l'occasion de préciser les contours de notre exercice au sein du pôle médico-social.

En tant que psychologue nous élaborons et mettons en œuvre des actions préventives et curatives prenant en compte la vie psychique des résidents afin de promouvoir leur autonomie, en collaboration avec les équipes, dans une démarche pluridisciplinaire.

Notre mission principale est donc de développer et pérenniser les projets de prévention et d'accompagnement des difficultés cognitives, psychosociales et psychoaffectives des résidents en collaboration avec les équipes. Il s'agit notamment d'accompagner les résidents afin de soulager la souffrance associée à une entrée en institution, à une pathologie ou à une situation de handicap, le soutenir grâce à l'écoute et à la prise en compte de son histoire, de ses demandes et de sa personnalité.

Les missions du psychologue se déclinent autour de trois fonctions – clinique, institutionnelle, et FIR (Formation Information Recherche) - que nous nous attacherons à définir et autour desquelles ce projet se déclinera.

Sommaire

Préambule	2
I. Le pôle médico-social et le public accueilli.....	4
1. Les établissements médico-sociaux MAS-FAM.....	4
2. La résidence Arc-en-ciel dédiée aux personnes âgées.....	4
II. Nos lieux d'intervention	5
III. Une fonction clinique	6
1. Auprès des résidents.....	6
2. Auprès des familles des résidents	6
3. Auprès des équipes soignantes	6
IV. Une fonction institutionnelle	7
1. Au sein du pôle Médico-social	7
2. Au sein de l'Etablissement Public de Santé Mentale.....	7
3. Auprès des équipes soignantes	7
V. Une fonction « Formation Information Recherche »	8
VI. Spécificités et axes de travail	9
1. Psychologues en établissements médico-sociaux.....	9
2. Axes de travail.....	9
Annexe	10

I. Le pôle médico-social et le public accueilli

Le pôle Médico-social de l'EPSM du Morbihan est composé de 5 établissements, deux Maisons d'Accueil Spécialisé (MAS), deux Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) et une Résidence pour personnes âgées.

Le pôle se décompose en deux ensembles, à savoir :

1. Les établissements médico-sociaux MAS-FAM

Le public accueilli au sein des FAM présente un handicap psychique que ce soit en diagnostic principal ou associé à une autre déficience ou pathologie.

Au sein des MAS, les personnes accueillies présentent des pathologies plus hétérogènes : handicap psychique, handicap mental mais également d'autres pathologies rares ou encore des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme. A ce titre, s'est créée l'Equipe d'Appui Territoriale Autisme.

2. La résidence Arc-en-ciel dédiée aux personnes âgées

Cet établissement est dédié à l'accueil de personnes âgées présentant des pathologies psychiatriques.

Elle regroupe un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et une Unité de Soins de Longue Durée (USLD) dont une Unité d'Hébergement Renforcée (UHR) qui accueille des personnes souffrant d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée. L'USLD et l'UHR dépendent du Pôle Médico-Technique de l'EPSM Morbihan.

II. Nos lieux d'intervention

Si l'élaboration du Projet d'Etablissement 2013-2017 a offert l'opportunité à l'EPSM Morbihan de définir un projet d'ensemble pour ses établissements médico-sociaux dédiés au handicap psychique¹, elle a également permis d'asseoir la présence et le rôle des psychologues. En effet, à partir de 2012-2013, le temps de psychologue au sein des MAS-FAM s'est renforcé avec l'officialisation d'un mi-temps sur chaque FAM ainsi qu'un temps plein réparti entre les 2 MAS.

- **Maison d'Accueil Spécialisée du Coudray**, La Chapelle Caro, une psychologue à 50% (Mathilde JANDOT). Le temps autorisé et budgétisé est de 60 % dont un temps dédié à l'Equipe d'Appui Territoriale Autisme.
- **Maison d'Accueil Spécialisée de Kerblay**, Sarzeau, une psychologue à 30% (Mathilde JANDOT). Le temps autorisé et budgétisé est de 40 %
- **Foyer d'Accueil Médicalisé Guérignan**, Bignan, une psychologue à 50 % (Coralie MARCHAND)
- **Foyer d'Accueil Médicalisé Keruhel**, Monterblanc, une psychologue à 50% (Stéphanie LEFORESTIER)
- **Résidence Arc-en-Ciel**, Saint-Avé
- **Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes**, une psychologue à 20 % (Maud BENOIST en compensation de temps partiel)
- **Unité de Soins Longue Durée dont Unité d'Hébergement Renforcé**, une psychologue à 30 % (Stéphanie LEFORESTIER)

¹ Cf. Volet Médico-Social Handicap Psychique du Projet d'Etablissement 2013-2017 - Version 3 - 21.06.2013

III. Une fonction clinique :

Le champ du médico-social, pour le psychologue, induit une pratique qui diffère du champ du sanitaire. Les spécificités liées au médico-social supposent, entre autres, une temporalité différente concernant l'action du psychologue puisqu'il intervient sur le lieu de vie des résidents.

Nos missions cliniques s'articulent autour de trois axes.

1. Au près des résidents

Le psychologue se propose d'être une adresse pour accueillir ses dires par le biais :

- D'entretiens individuels de soutien
- D'entretiens individuels à visée préventive
- D'entretiens individuels à visée thérapeutique
- De Psychothérapies (d'une durée variable en fonction du résident et de ce qu'il engage dans cet espace)
- De bilans à visée évaluative (cognition, autonomie...)
- D'entretiens individuels à visée diagnostique
- De groupes de parole

2. Au près des familles des résidents

Le psychologue permet d'offrir un espace de parole individuel ou collectif par le biais :

- D'entretiens individuels à la demande de la famille ou sur proposition d'équipe
- De groupes de parole

3. Au près des équipes soignantes

Le psychologue s'inscrit dans un travail à plusieurs par le biais :

- D'éclairages cliniques lors des différents temps d'échanges pluridisciplinaires. Nous soutenons la présence d'un intervenant extérieur pour les Analyse de Pratiques.
- D'une collaboration à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de vie individualisé (Projet d'Accompagnement Personnalisé)
- D'éclairages concernant les orientations ou réorientations

IV. Une fonction institutionnelle :

1. Au sein du pôle Médico-social

Participation au fonctionnement au travers des

- Réunions de fonctionnement, réunions transversaux
- Différents comités de pilotage ou de suivi (projet architectural, réorganisation, projets d'établissement...)
- Groupes de travail
- Conseils de service, de pôle
- Commissions d'admission et à leur préparation

Participation clinique au travers des

- Transmissions
- Echanges pluridisciplinaires
- Réunions cliniques
- Réunion sur les Projets d'Accompagnement Personnalisé

2. Au sein de l'Etablissement Public de Santé Mentale

Participation :

- au conseil de pôle EMS MAS-FAM
- aux instances institutionnelles (CLUD...)
- au Collège des psychologues et à la conférence annuelle des psychologues
- aux Analyses de Pratiques Professionnelles
- à l'élaboration du projet psychologique d'établissement

3. Travail de réseau

Travail de coordination avec les différents partenaires :

- Etablissements sociaux et médico-sociaux
- Structures hospitalières
- Partenaires sociaux et culturels (mairies, associations, ...)

Tous ces partenariats se font dans le respect du secret professionnel.

V. Une fonction « Formation Information Recherche » :

Dans les disciplines des sciences humaines, la recherche se nourrit du terrain et inversement, et il n'est pas possible de conduire des psychothérapies, des groupes d'analyse des pratiques professionnelles, des tutorats de stagiaires, des actions de formation sans ce travail d'élaboration à la fois sur les plans théorique, méthodologique et personnel. Il s'agit donc de toutes les activités liées à la formation, l'information et la recherche et notamment

- Travail d'évaluation prenant en compte la propre dimension personnelle du psychologue (Supervisions, Intervisions, Réunion Trouble du Spectre Autistique, contrôle, Groupes ressources EHPAD...)
- Formations intra établissement (Référénts douleur, accueil en santé mentale, ...)
- Formations auprès des écoles ou centres de formation (IFPS)
- Participation, impulsion, réalisation et communication de travaux de recherche (colloques, journées d'études,...)
- Actualisation des connaissances concernant l'évolution des méthodes et l'information scientifique
- Accueil et suivi des stagiaires psychologues

VI. Spécificités et axes de travail

1. Psychologues en établissements médico-sociaux

Notre fonction de psychologue au sein des établissements médico-sociaux présente plusieurs spécificités.

Sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Pôle Médico-social, nous travaillons, au sein de nos établissements respectifs, en collaboration étroite avec les cadres de santé et sommes donc associées aux diverses questions institutionnelles. Notre présence sur le terrain est indispensable, nous sommes reconnues dans nos missions et nos fonctions par les personnes accueillies.

Les spécificités liées au médico-social supposent, entre autres, une temporalité différente concernant l'action du psychologue puisqu'il intervient sur le lieu de vie des résidents. Ce travail au cœur des lieux de vie implique une clinique de l'interstice, de l'informel mais également de s'interroger, encore plus qu'ailleurs, sur ce que l'on transmet aux équipes et la confidentialité des échanges.

2. Axes de travail

- D'un point de vue clinique

Plusieurs thèmes viennent nous interroger dans notre pratique qu'il s'agirait pour nous de mettre au travail, notamment

- Le vieillissement dans les établissements Médico-sociaux
- La douleur des personnes handicapées
- Les contentions physiques et architecturales / liberté d'aller et venir
- La prévention des situations aiguës, la recherche d'alternatives
- Les écrits du psychologue

- D'un point du vue institutionnel

Une collaboration plus conséquente avec les médecins psychiatre et généraliste serait à développer afin d'avoir une approche globale du résident et mutualiser nos pratiques (travail sur les diagnostics, situations cliniques...).

Nous souhaiterions également participer à l'ensemble des commissions d'admission de nos établissements respectifs. En effet, notre présence sur le terrain nous permet d'avoir un regard sur les différents projets de maison mais également sur le profil des personnes accueillies et ainsi, nous pourrions apporter un regard supplémentaire sur les possibles admissions dans les différents établissements.

Il nous apparaît important également d'asseoir notre partenariat entre psychologues du pôle médico-social et de poursuivre notre travail de coopération au travers de rencontres régulières.

Annexe 1

Equipe d'Appui Territoriale Autisme

La mission d'appui de la MAS du Coudray s'exerce auprès des personnes résidant en MAS, FAM ou Foyer de Vie et consiste à apporter un soutien aux établissements et services non spécialisés dans l'accompagnement des personnes avec Trouble du Spectre de l'Autisme afin qu'ils puissent s'approprier les modalités définies par l'HAS et l'ANESM.

Les thématiques d'intervention peuvent être :

- Appui à l'évaluation du fonctionnement
- Appui à l'évaluation du projet
- Appui lors de comportements problématiques
- Appui à l'accompagnement de la santé
- Appui relatif aux outils éducatifs
- Appui à la constitution d'un réseau et au partenariat avec la famille